

Intitulé de l'appel d'offre : réalisation d'un film pédagogique et scientifique pour les besoins

Marché à Procédure Adaptée

Date de présentation du projet : 30 mai 2026

Contexte :

La chaire ARVERNES 2.0 poursuit depuis 2017 ses travaux scientifiques, de fouilles, et expérimente de nouvelles méthodes non invasives dans un territoire toujours plus élargi et riche en potentiel archéologique. En parallèle des investigations de recherche, la chaire ambitionne de présenter et diffuser à un large public le potentiel archéologique et le caractère exceptionnel **des artefacts et écofacts découverts** sur des sites majeurs des 4 départements d'Auvergne.

La fondation UCA souhaite fédérer des partenaires du monde socio-économique, collectivités et institutions publiques pour la réalisation d'une **docu fiction de 52' environ** dont les objectifs sont les suivants :

- Vulgariser l'archéologie auprès du grand public (citoyens et scolaires des départements auvergnats)
- Mettre en lumière et valoriser un territoire spécifique (rôles principaux tenus par des acteurs de renommées nationales)
- Impliquer la population locale dans le projet (en tant qu'acteurs...)

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DU PROJET

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur public :

Université Clermont Auvergne
49, avenue François Mitterrand
63 000 Clermont-Ferrand

Secteur d'activité : activité récréative

Date de clôture : 10 Septembre 2026

Date de réalisation : 26, 27et 28 Septembre 2026

Lieu de tournage : en fonction des partenaires

4 sites / 4 départements :

- CANTAL : Vèze sur le plateau d'Allanche
- PUY DE DOME : Mont Dore + GERGOVIA
- HAUTE LOIRE: Basilic de Brioude
- ALLIER: Nérès les bains

ARTICLE 2 : présentation de la chaire - La chaire ARVERNES 2.0

Le directeur de la chaire ARVERNES 2.0



Bertrand Dousteysier travaille sur le monde rural galo-romain et tout particulièrement sur la cité des Arvernes. Il est l'auteur d'ouvrages : *la cité des Arvernes* (Lemme Edit en 2011), *Eclats Arvernes tome I et II* (presse universitaire Blaise Pascal) et de plusieurs articles renouvelant les connaissances archéologiques sur les *villae* et les agglomérations secondaires arvernes, publiés notamment dans la *Revue archéologique du Centre de Clermont-Ferrand* depuis treize ans.

Il est ingénieur d'études – archéologue à l'Université Clermont Auvergne depuis.....

Objet de la chaire :

La Chaire *Arvernes 2.0* fédère une trentaine de chercheurs issus d'institutions diverses (universités, CNRS, ministère de la culture, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) qui s'intéressent à des sites archéologiques antiques localisés dans les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal et de la Haute Loire.

La Chaire a pour double-objectif d'analyser des artefacts et écofacts découverts anciennement lors de fouilles et de documenter le potentiel encore enfoui de sites majeurs en utilisant des méthodes d'exploration non invasives.

Problématique et contexte historique :

La chaire mobilise les sciences dures pour :

Analyser des artefacts et écofacts découverts anciennement lors de fouilles et conservés dans des dépôts archéologiques

Et

Documenter le potentiel encore enfoui de sites majeurs en utilisant des méthodes non invasives.

Exemples de sites emblématiques investis et étudiés par la chaire dans le département du Puy de Dôme :

- **La nécropole des Martres-de-Veyre : une conservation hors normes de vestiges.**



○ **Divinisation d'un volcan : le puy de Dôme.**



○ **Complexe monumental romain à 1050 m d'altitude : le Mont-Dore**



ARTICLE 3 - Règlement de consultation du projet cinématographique :

Objectifs :

- Vulgariser l'archéologie auprès du grand public.
- Mettre en lumière un territoire spécifique.
- Impliquer la population locale dans le projet.

Objectifs Opérationnels :

- Intégrer l'archéologie dans un projet cinématographique global, en croisant des sujets tels que le patrimoine, l'environnement, les sports, l'histoire et les mémoires des territoires du massif central
- Diffuser l'épisode et créer une animation de territoire en collaboration avec les structures scolaires de la région : projets pédagogiques par exemple.
- Collaborer avec les communes, les offices de tourisme et les scientifiques pour créer un égrégore.
- Animer le territoire en impliquant les habitants et les partenaires.

Contenu du dossier de réponse : offre technique et financière.

- Proposition d'un scénario répondant aux objectifs et valorisant les sites archéologiques,
- Proposition d'acteurs de reconnaissance nationale souhaité,
- Offre financière inférieure à 60000€ HT
- Organisation et communication (logistique technique, hébergements).

ARTICLE 4 : Déroulement de la procédure

Les offres reçues sont analysées au regard des exigences du cahier des charges et de la présentation du projet aux candidats. Les offres inappropriées, inacceptables ou irrégulières (offres incomplètes, devis imprécis ou non conformes aux demandes initiales) pourront faire l'objet d'une demande de régularisation si l'acheteur fait le choix d'ouvrir une négociation. À défaut de régularisation dans le délai imparti, ou en l'absence de négociation, ces offres seront éliminées.

L'acheteur public **se réserve la possibilité de négocier** avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre

ARTICLE 5 : Critères d'évaluation et négociation

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

1. Valeur technique de l'offre : 50%
2. Délais : 30%
3. Prix des prestations : 10%
4. Démarche Environnementale : 20 %

ARTICLE 6 : Conditions de remise des plis

- Date et heure limites de réception : 10/09/2026
- Modalités de transmission : La réponse s'effectue exclusivement par voie électronique à julien.pierreval@uca.fr.
- Les plis transmis après la date et l'heure limites ne seront pas ouverts et seront rejetés.